



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 18/11/2022
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

Jeudi 24 novembre 2022
À 19h00 à la Mairie

Ordre du jour

- ECOLE PRIMAIRE :
 - Classe découverte

- COMPTABILITE :
 - Mise en non-valeur
 - Point budgétaire

- VIE PUBLIQUE :
 - INSEE
 - Associations : Paiements charges chauffage
 - Musée : Horaires et tarifs 2023
 - Arbre cour Mairie

- DIVERS

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire

Odile MALTOFF



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le 24/11/2022 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents ; Mme MALTOFF Odile ; M. POISSON Jean-Baptiste ; Mme BERNARD Magali ; Mme CHAMFORT Aurélie ; M. DUCHEMIN Philippe ; Mme GAUTHIER Liliane ; M. GUIBERT Jean-Paul ;

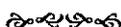
Absents excusés : M. MOUY Christophe, M. CARBONNEAUX Jacques, Mme LIPS Elisabeth, M. DUFOUR Damien ; Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. MOUSSU Noël

Pouvoirs : M. MOUY Christophe donne pouvoir à M. POISSON Jean-Baptiste

M. CARBONNEAUX Jacques donne son pouvoir à Mme MALTOFF Odile;

Mme LIPS Elisabeth donne pouvoir à Mme CHAMFORT Aurélie

Secrétaire : Mme CHAMFORT Aurélie



Le compte-rendu de Conseil Municipal du 27 octobre 2022 est lu par Mme le Maire et approuvé.

Vote 10 pour

ECOLE PRIMAIRE

1) CLASSE DECOUVERTE

Mme le Maire informe les conseillers que M. Marandon, directeur de l'école élémentaire, reste dans l'objectif de proposer la possibilité à tous les élèves de l'école de partir en classe découverte 1 fois dans la scolarité. Le voyage aura lieu du 27 février au 3 mars 2023.

Ce dernier est donc venu présenter un projet de classe découverte, pour début 2023, lors d'une réunion d'adjoints, en présence de l'ensemble des maires du RPI.

Les élèves concernés sont les classes de CM1 et CM2 soit 42 élèves.

Jusqu'à présent, la participation était partagée entre les parents, l'école avec l'association enfance buissonnière et les mairies à hauteur d'1/3 chacun.

Le départ en voyage pour 1/3 des 42 élèves scolarisés en CM1 et CM2 représenterait environ selon les devis, une montant de 8 400 € pour les communes.

Celui-ci se répartit pour les mairies au prorata des élèves qu'elles scolarisent :

- Pour Coulanges : 18 élèves soit environ 3 300 €
- Pour Escolives : 19 élèves soit environ 3 500 €
- Pour Jussy : 3 élèves soit environ 600 €

Reste à voir pour les communes de Vincelles : 600 € pour 3 élèves et Prégilbert : 200 € pour 1 élève, une demande sera faite auprès de ces 2 communes



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

La part restant aux familles par enfant est d'environ 180 €

L'équipe d'animation des parents va mettre en place un groupe whatsapp et/ou une journée d'animation pour récolter des tenues de ski pour les enfants (prêts, dons, échanges...).

La problématique principale relevée par le M. le maire d'Escolives portait essentiellement sur les encadrants. En effet, 6 encadrants sont nécessaires pour effectuer cette sortie.

M. Marandon, qui est responsable de l'ensemble des enfants lors de cette classe découverte, a fait savoir qu'il souhaite prendre 2 animateurs du péri-scolaires. Il a été acté que les animateurs participeront au voyage, le montant financier de 600 € hors taxes concernant ces encadrants sera prise en charge par la Spl.

Une réunion d'information mi-décembre ou début janvier aura lieu pour informer les parents des détails pratiques.

Le conseil municipal répond favorablement à cette demande de financement pour le voyage scolaire 2023.

Vote 10 pour

COMPTABILITE

2) Admission en non-valeur de créances pour l'exercice 2022

Mme le Maire informe le Conseil, que Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2022, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous.

Pour l'ensemble de ces demandes, Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

La liste adressée présente une synthèse des créances de 2005 à 2016.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement pour toutes ces années à 8 521,28 €.

Mme le Maire propose de prendre en charge pour 2022 le montant de 4 065,01 € reprenant ainsi les non-valeurs de 2005 à 2012 inclus.

Il sera donc inscrit au budget 2023 la somme de 4 456,27 € soldant ainsi les non-valeurs de 2013 à 2016.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur pour l'exercice 2022 d'un montant de 4 065,01 €, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget de fonctionnement.

Vote pour 10

3) Point budgétaire

Mme le maire présente un point à date des budgets fonctionnement et investissement.

La hausse du prix des fluides a impacté fortement le budget fonctionnement, il est demandé à tous les services et associations de veiller à réduire les consommations d'énergies des bâtiments communaux.

Il faudra sur le budget 2023 tenir compte de ces hausses et par obligation réduire d'autres postes, afin de



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

pouvoir équilibrer celui-ci.

Une présentation est faite concernant les fluides sur les points de livraison communaux.

VIE PUBLIQUE

1) INSEE

Afin de mener à bien le recensement 2023 demandé par l'INSEE, deux agents recenseurs sont nommés sur la commune pour effectuer ce recensement.

Une somme d'un montant de 1 427 euros étant allouée à la commune pour effectuer ce recensement, il est proposé aux conseillers de rémunérer les agents recenseurs comme tel : 1 427 euros / 386 foyers X nombre de foyers collectés.

Les deux agents recenseurs nommés pour effectuer ce recensement 2023, sont :

- Jean-Pierre DUFRENE
- Eric DOUX

Vote pour 10

2) OCCUPATION SALLES MUNICIPALES PAR LES ASSOCIATIONS : CHAUFFAGE

Mme le Maire rappelle aux conseillers que les salles municipales (salle des fêtes et salle du judo), sont prêtées à titre gracieux aux associations. Cependant avec la hausse non négligeable du prix du gaz, la commune se doit de prendre des dispositions afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse de prix sur le budget de fonctionnement. Plusieurs solutions peuvent être trouvées comme installer les associations dans des salles déjà chauffées, ou demander une participation aux associations.

Après discussion, le conseil ne souhaite pas demander de participation aux associations pour les frais de chauffage, ni en changer les lieux dans l'immédiat. En revanche, il demande qu'une attention particulière soit portée aux gestes de bon sens et d'économies.

3) Musée : Horaires et tarifs 2023

Rappel, pour la saison 2022, le musée était ouvert du 15/03/2022 au 15/11/2022, sur rendez-vous du lundi au samedi.

Les horaires : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermé le dimanche et jours fériés

Tarifs :

* Tarif groupes à partir de 10 pers : 3,00 € pour Musée du Pressoir

(gratuit pour les moins de 12 ans)

* Tarif groupes à partir de 10 pers : 5,00 € pour Musée du Pressoir et

Maison Renaissance (gratuit pour les moins de 12 ans)

Tarif groupes scolaires : 1,00 € par enfant

Décision du conseil pour 2023 : idem à 2022



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Vote pour 10

4) Mairie : Arbre

L'arbre situé dans la cour de la Mairie en entrant à gauche est presque mort, pour cause de champignons. Il faut l'arracher et le remplacer par un nouvel arbre (épicéa au printemps sans doute).

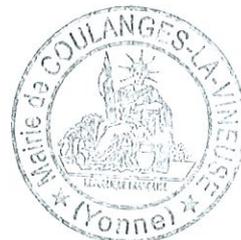
Vote 10 pour

DIVERS

- 1) **Jardin des Dames** : Mme le Maire informe les conseillers d'un devis transmis par la société Plaisance pour le raccordement complémentaire Rue aux Dames (places de stationnement). Ces travaux ont été omis dans le marché de base et sont obligatoires. Le montant est de 1 094.30 € HT soit 1 313.16 € TTC.
- 2) **Voie douce** : Mme le Maire informe les conseillers que la subvention DETR d'un montant de 92 008 € a été accordée. Au total, ce projet est donc financé à hauteur de 275 008 € (153 000 € PETR + 30 000 € Villages Yonne + 92 008 € DETR). L'ordre de service doit être fait avant le 31/12/22 dans le cadre du PETR.
- 3) **Toiture Pressoir** : Mme le Maire informe les conseillers que la subvention demandée au titre de Villages Yonne pour un montant de 22 086.40 € a été acceptée. Le montant total des travaux est de 55 216 € (maître d'œuvre + travaux) et le montant total des subventions est de 41 770.40 € (dont 19 091 € de la DRAC). Les travaux seront exécutés dans le 1^{er} semestre 2023
- 4) **Date des vœux 2023** : dimanche 15 janvier à 11 h à la salle des fêtes
- 5) **Comité des fêtes** : point sur la réunion tenue le 23 novembre. Il est prévu de faire une assemblée générale en début d'année pour décider de l'avenir du comité. Le comité des fêtes va organiser les festivités de fin d'année avec l'aide de Coulangeois bénévoles.
- 6) **Repas des aînés** : Il a eu lieu le lundi 21 novembre au restaurant JMCA avec la participation de 61 personnes et 4 conseillers.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire,
Odile MALTOFF





Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal ordinaire du 24/11/2022 :

DÉL n° 2022-056 : Admission en non-valeur 2022

DÉL n° 2022-057 : Insee

DÉL n° 2022-058 : Tarifs et horaires du Musée

Prochain conseil municipal

Jeudi 22 DECEMBRE 2022

A 19h00 à la MAIRIE



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 24/11/2022

Mme MALTOFF Odile :

M. POISSON Jean-Baptiste :

Mme BERNARD Magali :

MME CHAMFORT Aurélie :

M. DUCHEMIN Philippe :

MME GAUTHIER Liliane :

M. GUIBERT Jean-Paul :